

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé
Direction de la santé et de la population de la wilaya de Blida
Etablissement Hospitalier Spécialisé en Lutte Contre le Cancer de Blida

Avis d'attribution provisoire

NIF : 40801600000905300010

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 65 du décret présidentiel N°247/15 du :16/09/2015 , portant réglementation des marchés publics, l'établissement hospitalier spécialisé en lutte contre le cancer de Blida informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N° : **13/2026** pour :

La Réalisation d'un nouveau bunker au profit de l'établissement hospitalier spécialisé de lutte contre le cancer de BLIDA

Que l'évaluation des offres a donné les résultats indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° d'ordre selon le registre AD HOC	Le soumissionnaire	NIF	Note technique	Note financière	Montant de l'offre	Montant de l'offre après correction
03	ETB TCE AMMOUR MOURAD	170090100329123	78.84	Moins disant	172.968.431 ,97 DA	/

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière doivent se rapprocher de nos services , au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché , pour leur communiquer ces résultats , par écrit , ils peuvent introduire un recours , auprès de la commission des marchés compétente dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché , dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publique , la presse ou le portail des marches publics , Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal , la date limite pour introduire un recours et prorogée au jour ouvrable suivant .